

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

**PROGRAMME ECONOMIQUE, FINANCIER, SOCIAL ET
CULTUREL DU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE 2013**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

PAR

SON EXCELLENCE PHILEMON YANG

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

YAOUNDE, LE 26 NOVEMBRE 2012

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de
l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Comme la tradition républicaine et constitutionnelle l'exige j'ai l'insigne honneur de présenter le programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013.

D'emblée, permettez-moi d'exprimer ma gratitude au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale, pour les propos aimables tenus à mon endroit et à celui du Gouvernement.

Ma gratitude s'adresse aussi à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre accueil chaleureux.

Recevez aussi la reconnaissance du Gouvernement pour l'important travail parlementaire abattu dans le cadre de la présente LEGISLATURE.

Ce travail a permis, vous vous en doutez, de renforcer l'Etat de droit, d'améliorer considérablement la gouvernance et d'accélérer la croissance économique ainsi que le développement social.

La séance de ce jour intervient dans un contexte particulier pour deux raisons au moins.

D'une part, elle offre l'occasion d'esquisser un bilan de l'année 2012, année inaugurale de la mise en œuvre du programme des «**Grandes Réalisations**» du **Président de la République, Son Excellence Paul Biya**. Programme pour lequel il a été plébiscité par le peuple camerounais tout entier et dont la pertinence n'échappe à personne.

D'autre part, elle permet de tracer les perspectives de l'exercice budgétaire 2013 qui marque l'entrée en vigueur intégrale de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'Etat. Laquelle consacre l'arrimage de notre pays à la nouvelle gestion publique à travers le budget programme.

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'action des pouvoirs publics en 2012 a permis à notre pays d'enregistrer d'autres avancées notables dans la modernisation de notre système démocratique.

Comme vous le savez, le **Président de la République** a pris l'engagement de parfaire notre système électoral.

Cette vision se matérialise avec la conduite par ELECAM de l'opération de refonte du fichier électoral, couplée à l'introduction de la biométrie.

Par ailleurs, notre pays s'est doté d'un Code électoral à la faveur de l'adoption par l'Assemblée Nationale et la promulgation de la **Loi N°2012/001 du 19 avril 2012**. Ce code a l'avantage de présenter, dans un document unique, l'ensemble des textes relatifs à la gestion des élections au Cameroun.

Ces réformes découlent d'une volonté politique forte, impulsée par le **Chef de l'Etat**, dans le cadre d'un dialogue politique entre le Gouvernement et tous les acteurs du processus électoral au Cameroun.

Nos partenaires au développement nous ayant soutenus tout au long du processus, je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour leur réitérer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple camerounais.

La gouvernance publique s'est également améliorée au cours de l'exercice 2012.

Ainsi, la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics s'est poursuivie avec beaucoup plus de détermination. L'action du Gouvernement est restée résolument alignée sur l'option forte du Président de la République en matière de lutte contre la corruption, parfaitement résumée dans l'extrait qui suit de son discours de politique générale au troisième Congrès ordinaire du RDPC. [Je cite]: **«Ma détermination à combattre ce fléau est totale et la lutte contre la corruption va se poursuivre en s'intensifiant, sans complaisance, sans discrimination, indépendamment du statut social ou de l'appartenance politique des personnes incriminées»**. [Fin de citation].

C'est dire que l'assainissement des mœurs dans la gestion publique participe d'une démarche constante et cohérente de la politique de Gouvernance du Renouveau National. Cette lutte n'a pas de relent politique et ne résulte pas de quelque pression venue d'ailleurs.

Dans cet élan, je voudrais me féliciter du soutien que les Députés de la Nation apportent à la lutte acharnée que mène le Gouvernement contre les atteintes à la fortune publique.

Afin d'améliorer et d'accélérer les procédures judiciaires se rapportant à cette opération, un Tribunal Criminel Spécial a été créé et mis en fonction.

La principale mission de ce Tribunal, qui n'est pas une juridiction d'exception, est d'appuyer les efforts des pouvoirs publics dans le cadre de la répression des atteintes à la fortune publique.

Dans le même sens, et afin de prévenir le phénomène en amont, le Président de la République a créé un Ministère Chargé des Marchés Publics, dans le but d'améliorer le système de commande publique des biens et services.

Les principales missions assignées à ce département ministériel visent à assurer la gouvernance et la transparence dans le processus de passation des marchés et à lutter contre la corruption dans ce secteur. Pour ce faire, les acquis de la réforme des marchés publics ont été préservés. Il s'agit :

- du maintien du réseau des Observateurs Indépendants ;
- de la réaffirmation des principes de la saine concurrence ;
- de la liberté d'accès à la commande publique ;
- et de l'égalité de traitement des soumissionnaires.

Les innovations suivantes ont été apportées :

- **la réduction des délais de passation des marchés** d'environ **30%** en procédure normale et de **50%** en procédure d'urgence, passant respectivement de **90** à **70** jours et de **03 mois** à **01 mois et demi** ;
- **l'augmentation du seuil des lettres-commandes** qui passe de **30** à **50 millions de FCFA** ;
- **la rationalisation de la taille des Commissions Centrales de passation** des Marchés Publics, réduite de moitié.

En matière **de Gouvernance territoriale et locale**, notre pays a maintenu le cap de la décentralisation, avec la poursuite du transfert des compétences et des ressources aux communes.

Les efforts du Gouvernement ont également porté sur la modernisation de l'administration du territoire, le renforcement des mesures de protection civile et des capacités opérationnelles des services déconcentrés de l'Etat.

La modernisation de l'état civil est demeurée au centre des attentions.

Dans le secteur de la **Justice**, au-delà de la poursuite de la campagne d'assainissement de la gestion des affaires publiques,

l'action du Gouvernement au cours de l'année qui s'achève a été marquée principalement par :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Chancellerie et des juridictions;
- l'intensification de la formation du personnel judiciaire et de l'administration pénitentiaire ;
- l'informatisation du système judiciaire en vue de réduire les lenteurs dans la production des décisions de justice ;
- la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés ;
- l'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire par la réhabilitation de 11 prisons, l'aménagement en cours des points d'eau dans 12 pénitenciers, l'équipement des prisons en matériels informatiques ;
- la préparation d'une loi sur la médiation, afin d'améliorer le climat des affaires, conformément aux recommandations du « Cameroon Business Forum » ;
- l'ouverture des Tribunaux Administratifs dans les dix (10) Régions.

Le sous-secteur Fonction Publique a enregistré des résultats marquants dont :

- l'automatisation des avancements des agents publics dans **34** Administrations sur les **37** prévues. Le délai de traitement est ainsi réduit de près de **70%** ;

- la finalisation suivie de la vulgarisation du cadre de référence de la Gestion prévisionnelle des Ressources Humaines de l'Etat ;
- l'introduction des normes de rendement dans les Administrations Publiques ;
- la mise en place du SIGIPES et son application dans **36** administrations sur les **37**, dans le cadre de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- la mise en œuvre des initiatives à résultats rapides ayant permis de réduire à **6 mois**, au lieu de **12** initialement, les délais de traitement des dossiers de prise en charge des nouvelles recrues dans la Fonction Publique ;
- l'intensification de la sensibilisation des agents publics et des usagers de l'Administration sur la gratuité du service public dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,

La morosité économique mondiale due à la crise financière déclenchée en 2008 s'est maintenue au cours de l'année 2012. Ce qui a amené le Fonds Monétaire International à réviser à la baisse le taux de croissance mondial ainsi que celui des pays

avancés par rapport à ses estimations du début de l'année. La zone Euro reste encore la région la plus touchée par les effets négatifs de cette crise. Même les pays émergents connaîtront à la fin de cette année, un ralentissement de leur croissance économique.

Il va sans dire que notre pays n'a pas été totalement épargné par les effets négatifs de la persistance de la crise économique mondiale. L'exécution du budget de l'exercice 2012 s'en est ressentie, à cause notamment de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de la baisse de la parité Euro - Dollar.

La situation de notre pays a été relativement détériorée par les effets des calamités naturelles. Les plus critiques dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord au cours de l'exercice 2012, ont entraîné des pertes en vies humaines et de nombreux dégâts matériels.

La solidarité des Camerounais, y compris le plus illustre d'entre eux et son épouse, s'est manifestée de manière spontanée à travers des actions multiformes. Le Président de la République a notamment prescrit à cette occasion au Gouvernement, la mise en œuvre de nombreuses mesures. Les plus urgentes et celles de court terme sont déjà exécutées.

D'autres actions, principalement à connotation structurelle, le seront dès l'exercice prochain.

Je saisis cette occasion pour transmettre à nouveau à toutes les familles touchées par ces sinistres, le message de réconfort du Gouvernement.

En dépit des difficultés de tous ordres ci-dessus mentionnées, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort dans la réalisation des investissements publics que vous avez bien voulu autoriser au titre de la Loi des Finances de l'exercice 2012.

La priorité est demeurée au **développement des infrastructures**.

Comme par le passé, le Gouvernement a mis un accent particulier sur le **secteur de l'Énergie et de l'Eau**. Les grands projets structurants pourvoyeurs d'emplois et de revenus ont été privilégiés.

Les actions menées en **matière d'Électricité** ont porté sur :

- la poursuite de l'exécution des grands projets structurants que sont :

- la Centrale à Gaz de Kribi ;
 - le barrage réservoir de Lom Pangar ;
 - la Centrale hydroélectrique de Memve'ele sur le Ntem ;
 - le barrage hydroélectrique de Mékin ;
- la réhabilitation, la rénovation et le renouvellement des ouvrages de production d'électricité par le concessionnaire de service public AES SONEL ;
 - la mise en service de quatre centrales thermiques d'appoint, d'une capacité totale de 100 mégawatts dans le cadre du Programme Thermique d'Urgence ;
 - la mise à jour du plan de développement du secteur de l'électricité à l'horizon 2030 ;
 - les travaux d'électrification rurale réalisés dans toutes les régions grâce au financement sur ressources internes et externes.

Dans le **sous-secteur eau et assainissement**, l'action des pouvoirs publics a porté sur le renforcement de l'hydraulique urbaine et rurale.

En zones urbaines, le Gouvernement s'est employé à accroître l'offre en eau potable par la réalisation des projets d'adduction. Dans ce cadre, le projet initié dans la ville de Douala s'est achevé, celui de la ville de Yaoundé se poursuit en

même temps que le projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau potable dans **52** centres urbains. Les études sont également bouclées et les financements disponibles en ce qui concerne les projets similaires dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

S'agissant de l'hydraulique rurale, un inventaire des infrastructures d'adduction d'eau potable est en cours. De même, la Banque Africaine de Développement travaille actuellement avec le Gouvernement sur le financement d'un projet d'hydraulique rurale d'envergure. Enfin, le programme de réalisation de **321** infrastructures d'hydraulique rurale dans les **10** Régions, sur financement du Budget d'investissement public, a été lancé.

En ce qui concerne les **infrastructures routières**, toutes les régions ont été concernées par les travaux de construction ou de réhabilitation du réseau. Le bilan non exhaustif dans ce secteur affiche :

- le bitumage des routes Ayos-Bonis, notamment le parachèvement du tronçon Abong-Mbang-Bonis ; Mengong-Sangmélima ; Nkolessong-Nding ; Djoum-Mintom, Sangmélima-Bikoula et Bikoula-Djoum;
- la construction des routes Nandéke-Mbéré ; Mbéré-Ngaoundéré ; Garoua Boulai-Ngaoundéré ; Garoua

Boulai-Nandéke ; Obala-Nkolessong ; Obala-Batchenga-Bouam et Numba-Bachuo-Akagbé ; Zoétéélé-Nkolyop ; Foumban-pont sur la Mapé ; Ekok-Bamenda et la section Ndop-Kumbo de la Ring Road ;

- l'aménagement de la pénétrante de Kumba ;
- la réhabilitation du Pont de l'Enfance et de la route Dabanga-Kousséri ;
- l'aménagement de la voie de contournement de Kousseri ;
- la construction des ouvrages d'art, notamment le pont de LOKOMO entre Yokadouma et Moloundou, les ponts d'AWOUT et LOBO entre Mbalmayo et Sangmélina, le nouveau pont sur le MAYO BOULA à Salak ;
- l'exécution du Programme spécial d'urgence du Chef de l'Etat en matière routière, d'un montant total de **100 milliards de F CFA**. Sont concernés, les projets de réhabilitation ci-après : la route Obala-Batchenga-Bouam, la route Yaoundé-Mbalmayo-Ebolowa, la route Yaoundé-Bafoussam-Bamenda et l'axe Ngaoundéré-Garoua.

Dans la même lancée, le Gouvernement a atteint un taux d'entretien routier annuel de **87%** en 2012 sur le réseau prioritaire principal. Il poursuit sereinement l'exécution des programmes d'entretien des routes rurales sur financement du

Budget d'Investissement Public, du Contrat Désendettement-Développement (C2D) et du Fonds Routier. Le but est de désenclaver les zones de production agropastorale, touristique et frontalière.

En outre, les opérations de protection du patrimoine routier se sont poursuivies avec la densification et la modernisation des stations de pesage sur les routes non encore protégées et le contrôle systématique des charges à l'essieu. S'agissant de l'autoroute Yaoundé-Douala, le Gouvernement a signé un accord de prêt d'un montant de **258 milliards de FCFA** avec EXIMBANK Chine pour la réalisation d'un premier tronçon.

Concernant l'aménagement urbain, le Gouvernement a mis l'accent en 2012 sur :

- le désengorgement des accès aux grandes métropoles avec le démarrage effectif des travaux de construction de la pénétrante Est de Yaoundé, axe Mimboman-Nkoabang sur **7 Km**, et la réhabilitation achevée de la pénétrante de Bafoussam ;
- le démarrage des travaux de réhabilitation des centres urbains et d'aménagement des grands carrefours, à Yaoundé, Douala, Garoua, Kumba, Limbé et Maroua ;

- le démarrage effectif des travaux de relèvement des infrastructures dans **les villes** d'Edéa, Nanga-Eboko, Monatélé et Bangangté et de réhabilitation des voiries bitumées et en terre dans **38** autres villes secondaires ;
- l'élaboration des Plans Directeurs d'Urbanisme des villes de Kumba, Nkongsamba, Mora et Wum et des Plans d'Occupation des sols d'Abong-Mbang, Dschang, Kousséri, Kumbo, Mokolo, Yagoua, Nanga Eboko et Sangmélima.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme de construction de **10 000** logements sociaux s'est poursuivie à Yaoundé-Olembé où le niveau d'exécution des travaux des premiers logements de la phase pilote se situe à **95%**.

A Douala, la première phase de construction de **560** logements à Mbanga-Bakoko connaît un taux de réalisation de **40 %**.

Dans le domaine des transports, les pouvoirs publics travaillent chaque jour davantage à l'amélioration de la circulation des personnes et des biens.

En matière de transport ferroviaire, outre la réhabilitation du tronçon Batchenga-Ka'a approuvée par la Banque Mondiale, le Gouvernement s'attèle à améliorer les

conditions de voyage par l'acquisition de **53** voitures voyageurs par la CAMRAIL. Le Gouvernement s'emploie aussi à finaliser le projet de construction du chemin de fer en vue de l'exploitation du fer de MBALAM et de la bauxite de MINI MARTAP. Ont également été entrepris, la relecture de la convention de concession avec la société CAMRAIL et la création d'une société de patrimoine ferroviaire à capitaux publics.

En matière **de transport aérien**, les travaux de construction du futur Centre National de la Météorologie se poursuivent. De même, le dossier de l'implantation au Cameroun du siège du Centre Climatologique Régional, cadre par excellence pour la surveillance du climat et l'adaptation aux changements climatiques, est en bonne voie.

La compagnie nationale CAMAIR-Co a poursuivi sa maturation par un accroissement de l'offre des services et a connu une augmentation du chiffre d'affaires en 2012. Il convient de mentionner que le Gouvernement a achevé la rédaction d'un nouveau cadre juridique et institutionnel portant régime de l'aviation civile au Cameroun.

Dans le domaine des Télécommunications, les réformes structurelles se poursuivent. Comme en témoigne la signature

des textes d'application des lois régissant les communications électroniques, la cybersécurité et le commerce électronique.

L'avancée la plus notable dans le secteur, est l'aboutissement attendu du processus d'octroi d'une troisième concession d'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile. Lequel s'accompagnera de l'introduction effective des ressources fréquentielles de troisième génération communément appelées 3G.

La construction d'un deuxième point d'atterrissage du câble sous-marin à fibre optique à Limbé va améliorer les supports de communication électronique.

De même, l'opération de pose de **3 200 Km** de fibre optique prévus entre Kyé-Ossi et Kousséri a été réalisée. Le Gouvernement a en outre procédé au lancement des travaux de la première phase de construction du Centre Sous-Régional de la maintenance des Télécommunications de Yaoundé. Les travaux de construction de la boucle métropolitaine à fibre optique de Yaoundé ont également démarré. **24** télé-centres communautaires polyvalents ont été mis en service. Enfin, notre pays s'est doté d'une infrastructure à clé publique grâce à un don de la République de Corée d'un montant de **1,4 milliard de**

FCFA. Toute chose qui va accroître la sécurité des transactions électroniques.

Dans le domaine Postal, le projet *e-Post* se met progressivement en œuvre. Le raccordement par fibre optique de **27** bureaux de poste dans la Région du Centre et de **06** bureaux de poste dans le Littoral est effectif. Le partenariat conclu avec la SOFREPOST pour la réhabilitation du réseau postal national a été renouvelé.

Le Gouvernement s'est aussi employé à rationaliser l'exploitation des ressources énergétiques, minières et forestières.

Dans le **sous-secteur pétrolier**, il s'est agi:

- d'augmenter les capacités de stockage du dépôt de transit par la construction d'un réservoir de 6 000 m³ de gasoil à Bessengue ;
- de préqualifier les entreprises en vue du démarrage des travaux de construction de deux autres réservoirs de 6 500 m³ de gasoil et super destinés à combler le déficit de stockage de la zone de Yaoundé et ;
- d'implémenter une ceinture de sécurité autour du dépôt pétrolier de Nsam en vue d'assurer la sécurité des populations riveraines.

Les actions du **secteur Minier** ont porté principalement sur :

- la valorisation des ressources minières ;
- la restructuration et la modernisation du Centre de Documentation Géologique ;
- la finalisation du dossier d'adhésion du Cameroun au processus de KIMBERLEY relatif au renforcement de la traçabilité dans la commercialisation du diamant ;
- l'encadrement de **12 000** artisans miniers sous l'égide du programme d'appui au développement des activités minières artisanales.

En matière Forestière et faunique, l'action du Gouvernement a été caractérisée cette année par :

- l'achèvement de la relecture du document du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) pour l'adapter au nouveau cadre budgétaire de l'Etat ;
- le renforcement de la formation des écogardes ;
- le reboisement des berges de la rive droite de la Bénoué ;
- l'aménagement et la valorisation de la faune et des aires protégées pour accroître de **67%** à **90%** les superficies ciblées et augmenter de **20%** les surfaces plantées.

Dans le secteur de l'Environnement, le Projet de conservation et de gestion participative des écosystèmes des mangroves de Kribi-Campo est exécuté à **58%** de ses objectifs. De même, la mise en œuvre de la stratégie d'accès et de partage équitables des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques a atteint **95%** de ses objectifs. La lutte contre la pollution, les nuisances et les substances chimiques nocives ou dangereuses s'est poursuivie et a permis de finaliser une nouvelle réglementation et d'accentuer la répression.

En matière de lutte contre la désertification et les changements climatiques, l'exécution du Projet Sahel vert se poursuit. Il en est de même de la mise en œuvre du mécanisme de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière qui a atteint **90%** de ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des études d'impact et des audits environnementaux et sociaux a permis de délivrer **121** certificats de conformité cette année.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Le pétrole, les ressources minières et les produits forestiers sont des ressources très importantes qui peuvent enrichir un pays. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de

ressources essentiellement épuisables. Le syndrome hollandais est encore présent dans nos esprits pour nous rappeler que pour développer notre pays, nous devons nous tourner vers la production des biens reproductibles que constituent les biens agricoles et industriels. C'est dans ce sens qu'une attention particulière a été portée, au cours de l'année 2012, sur la production agro-pastorale et industrielle et sur le secteur des services.

Notre **Agriculture** s'est fixée pour objectif, au cours de l'année 2012, le développement des productions végétales, la poursuite de l'enseignement et de la formation agricole, la promotion des emplois agricoles, le financement du secteur rural et le développement du secteur institutionnel.

Les actions menées dans ce domaine ont porté sur :

- la promotion de la production des semences et du matériel végétal de qualité ;
- le renforcement de l'appui à la production des denrées de base ;
- la promotion des emplois agricoles à travers l'extension du projet d'installation des jeunes agriculteurs ;
- le suivi des activités post comice agropastoral d'Ebolowa ;

- la poursuite de la mise en place d'un système fiable de collecte et de diffusion des statistiques agricoles ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la riziculture avec l'appui de la coopération japonaise. **10 000 tonnes** de semences de riz de qualité ont déjà été produites et distribuées ;
- la préparation du recensement général de l'agriculture ;
- la poursuite de la mécanisation agricole avec la production et la mise à disposition des planteurs, des premiers tracteurs montés à l'usine d'Ebolowa dans le cadre de la coopération avec le Gouvernement indien.

En matière d'Elevage et d'industries animales, les priorités de l'action du Gouvernement ont porté sur le développement des productions animales, notamment en ce qui concerne la santé animale et la santé publique vétérinaire, l'élevage du gros bétail et l'élevage des espèces à cycle court.

Dans le même domaine, le Gouvernement a :

- achevé la construction du Laboratoire d'Analyse des Denrées Alimentaires de Douala ;
- mis en place des infrastructures et équipements communautaires au profit des producteurs, notamment des unités de fabrication de glace, des halles de vente de

- poissons, des fumoirs et séchoirs modernes, des adductions d'eau potable, des mini laiteries et les bâtiments de collecte de lait ;
- assuré l'amélioration génétique du cheptel des producteurs laitiers et de viande par l'insémination artificielle de plus de **1 000 génisses** ;
 - poursuivi l'amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses.

Par ailleurs et toujours dans ce cadre, le Gouvernement a poursuivi au cours de l'exercice 2012 l'appui et l'encadrement des petits éleveurs familiaux à travers le programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agricoles.

De même, le Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole a appuyé **35** projets dans la filière avicole et **31** projets dans la filière porcine pour une enveloppe de **286 millions de FCFA**. Quant au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole, il a encadré les éleveurs pour la production de 8 506 petits ruminants, l'engraissement de 18 480 porcs, la production de 450 566 poulets de chair, de 11 000 porcelets, de 30 800 pondeuses et de 1 508 aulacodes.

Le secteur de la Pêche a bénéficié des actions suivantes :

- l'achèvement des travaux de construction de l'Institut des Arts et Métiers Nautiques et de la Pêche de Limbé ;
- le renforcement des capacités de surveillance satellitaires des activités de pêche. Cette action a permis d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche;
- la mise en place d'une ligne de crédit de **350 millions de FCFA** au profit des pêcheurs dans le cadre du programme d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime ;
- la réhabilitation de trois fermes semencières halieutiques qui sont désormais opérationnelles à Bamessing et Ku-Bomé dans la Région du Nord-Ouest et à Fouban dans la Région de l'Ouest.

En matière de **politique industrielle**, le Gouvernement s'est attelé à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie camerounaise, la densification du tissu industriel et au développement des normes de qualité. Un accroissement des innovations technologiques et des actifs de la propriété intellectuelle a été enregistré. Les principales actions menées sont les suivantes :

- l'élaboration, en cours, des textes d'application de la Charte des investissements ;

- l'accompagnement de plusieurs initiatives privées de création ou de développement d'unités de production de ciment à Limbe, Douala et Yaoundé ;
- le soutien à l'installation d'une unité de fusion de ferrailles et de réduction des métaux à haute teneur en carbone pour la fabrication des métaux ;
- la mise en œuvre du projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière **palmier à huile** par la construction des hangars sur les sites pilotes de Mkpot, de Ngi et de Bakingili ;
- la signature d'un accord de partenariat pour la construction d'une usine de production d'engrais chimiques;
- la mise en œuvre d'un projet de société sucrière dans l'interzone Bertoua-Batouri ;
- la révision de la **loi** relative à la normalisation.

En matière de **Petites et Moyennes Entreprises**, l'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre des recommandations du **Cameroon Business Forum**, notamment en ce qui concerne la simplification des formalités administratives de création d'entreprises au Cameroun. La finalisation de la mise en place des Centres de Formalités de Création des Entreprises a permis la création environ **9 569** nouvelles entreprises.

Par ailleurs, en synergie avec les acteurs institutionnels et les promoteurs des PME, le Gouvernement a achevé la construction des Centres Agroalimentaires de Bertoua, d'Ebolowa et de Limbé, spécialisés dans la transformation et la conservation du manioc, du cacao et des produits halieutiques.

La promotion de l'artisanat s'est traduite par des actions multiformes visant la valorisation du fort potentiel dont regorge notre pays en la matière. Le point d'orgue aura été la troisième édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun organisé en février 2012, avec la participation de **600** artisans nationaux et étrangers. De même, le Gouvernement a finalisé la construction de cinq (**5**) nouveaux villages artisanaux à Bamenda, Douala, Ebolowa, Garoua et Limbe. Les travaux de construction du Centre International de l'Artisanat de Yaoundé ainsi que ceux des villages artisanaux de Maroua, Bertoua, Ngaoundéré et Bafoussam ont été poursuivis.

Notre politique commerciale a été particulièrement offensive au cours de l'exercice 2012. Les actions menées ont consisté à :

- poursuivre la régulation du marché intérieur en mettant un accent sur la lutte contre la spéculation commerciale et les pratiques anticoncurrentielles ;

- lutter contre les exportations frauduleuses des produits de rente, notamment le coton dans la partie septentrionale et l'hévéa dans la partie méridionale ;
- redynamiser la filière Cacao-Café par l'aménagement de **cinq** sites pour la construction des magasins de stockage dans les localités de Mvengue, Zoétéélé, Soa, Galim et Lobo ;
- promouvoir les exportations camerounaises par l'organisation effective des journées économiques et commerciales à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, au Maroc, au Brésil, en Chine et en Allemagne ;
- accélérer la promotion du commerce transfrontalier au niveau de la CEMAC par l'exécution du programme d'appui aux organisations féminines;
- appuyer, dans le cadre du transfert des compétences aux Communes, la construction des marchés périodiques dans **21** localités ;
- poursuivre la lutte contre la vie chère en rendant accessibles et disponibles les produits de grande consommation. Dans ce cadre, les actions menées par la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation ont permis de proposer aux consommateurs des produits variés à des prix inférieurs de **15%** à ceux pratiqués dans les marchés ordinaires.

Un travail remarquable a été abattu par le Gouvernement dans le **secteur des Domaines et du Cadastre**. Les principales actions réalisées ont porté, entre autres, sur :

- la sécurisation de **122 000** hectares de terrain pour la mise en œuvre des grands projets structurants en cours de réalisation ;
- le versement aux populations affectées par la réalisation de ces projets des indemnisations à hauteur de **7 milliards 332 millions** de FCFA ;
- le recasement dans des zones dûment aménagées des populations de la localité de LOM PANGAR ;
- la constitution d'une réserve foncière de **850 000** hectares destinés à l'agro-industrie dans diverses régions de la République ;
- la constitution d'une provision de **1 000** hectares de terrains destinés aux logements sociaux dans les 10 Chefs-lieux des Régions ;
- l'aménagement de **1 104** parcelles constructibles dans les villes de Douala et Yaoundé ;
- la poursuite du processus d'informatisation de **130 000** titres fonciers et de constitution d'une base de données pour **480 000** parcelles ;
- le démarrage de la réforme foncière prescrite par le Chef de l'Etat en vue d'améliorer le règlement des litiges fonciers et la gestion rationnelle des terres.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,

Dans le domaine **de la Communication**, les états généraux prévus dans les prochains jours permettront de faire un diagnostic sans complaisance de la communication sociale et d'apporter les améliorations qui s'imposent pour en faire un meilleur instrument de cohésion sociale, de démocratie et de développement.

Au chapitre **Social et Culturel**, les pouvoirs publics n'ont pas perdu de vue que l'investissement dans le capital humain reste la clé de voûte de la croissance et du développement.

L'Education de Base a ainsi bénéficié de la création de **345** écoles maternelles et de **415** écoles primaires. En outre, **693 nouvelles** salles de classe ont été construites pour les écoles primaires et maternelles sur financement du budget d'investissement public, soit un montant total de **5 milliards 684 millions** de FCFA. De même, dans les localités de Bakassi et de Darak, **12** logements d'astreinte ont été construits, pour **167,5 millions de FCFA**, en vue de mieux sédentariser les enseignants dans les zones rétrocedées.

A ces efforts du Gouvernement, il convient d'ajouter l'apport de nos partenaires extérieurs qui a permis de construire **1 922** autres nouvelles salles de classe, dont **1 588** pour la Coopération Française, **190** pour la Coopération Japonaise et l'UNICEF et **144** pour la Banque Islamique de Développement.

Pour sécuriser le système de certification, le Ministère de l'Education de Base poursuit la production de près de **327 000** diplômes du Certificat d'Etudes Primaires, du First School Leaving Certificate et du Certificat d'Aptitude Professionnel des Instituteurs d'Enseignement Maternel et Primaire.

Enfin, le Gouvernement a recruté en **2012** une nouvelle vague de **2 385** instituteurs en sus des **7 461** engagés dans le cadre de la dernière phase du programme de contractualisation soutenu par les partenaires au développement.

L'Enseignement Secondaire n'a pas été en reste. Dans ce domaine, le Gouvernement a focalisé son attention sur le renforcement des capacités d'accueil qui s'est traduit par :

- 1) la construction de **740** salles de classe et de **40** ateliers ;
- 2) la construction de **5** Centres de Ressources Multimédias ;
- 3) l'acquisition de **6 700** tables bancs ;
- 4) la création de **106** CES et de **87** CETIC ;

- 5) la transformation de **95** collèges d'enseignement général en Lycées et Lycées bilingues et de **25** CETIC en Lycées Techniques ;
- 6) l'ouverture de **119** nouveaux établissements d'enseignement secondaire général et de **90** nouveaux établissements d'enseignement secondaire technique ;
- 7) la signature d'une convention avec la Banque Islamique de Développement relative au projet de renforcement de l'Enseignement Technique, pour un montant de **8 milliards de FCFA.**

De même, le projet d'hôtel d'application en hôtellerie et tourisme à Kribi est partiellement réceptionné, pour un coût de **442 millions de FCFA.**

Dans l'Enseignement Supérieur, le Gouvernement s'est attelé à accroître, densifier et diversifier l'offre de formation, concomitamment à la promotion de la qualité, de la pertinence sociale et de la professionnalisation des enseignements. Il a également œuvré à l'amélioration des conditions de travail et de vie des membres de la Communauté universitaire.

A cet égard, les actions d'envergure suivantes ont été menées au cours de l'année qui s'achève :

- la finalisation de la carte universitaire et des formations universitaires au Cameroun ;

- l'ouverture de dix **(10)** nouveaux Instituts Privés et l'opérationnalisation de l'Université Virtuelle Panafricaine dans les Campus des Universités Yaoundé I et de Yaoundé II ;
- l'achèvement du recrutement spécial de **1 000** nouveaux enseignants d'Université autorisé par le Chef de l'Etat en vue de rapprocher le ratio enseignant/étudiant, actuellement de **1** sur **56**, à la norme UNESCO qui est de **1** sur **22**;
- l'acquisition d'équipements ultramodernes à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé pour un montant de **1 milliard 800 millions de FCFA**.

Le secteur Social a enregistré des avancées majeures au cours de l'année qui s'achève. L'action du Gouvernement a porté sur :

- l'amélioration de l'aide aux orphelins et enfants vulnérables ;
- l'intensification de la lutte contre le phénomène des enfants de la rue et le renforcement de la protection sociale des mineurs inadaptés sociaux. Dans ce cadre, **213** nouveaux enfants de la rue ont été identifiés, **151** autres ont été retirés de la rue, **131** remis à leurs familles ;
- l'encadrement de **293** mineurs incarcérés ;

- l'amélioration du plateau technique du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger d'Etoug-Ebe.

Dans le domaine de la **Santé Publique**, les efforts ont visé l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; la lutte contre les épidémies ; la viabilisation des districts de santé et la promotion de la gouvernance dans les institutions hospitalières.

A cet égard, les principales actions menées ont porté sur :

- l'augmentation de **40%** à **50%** de la proportion des accouchements assistés ;
- le renforcement de la vaccination de routine qui porte le taux de couverture à plus de 80%, représentant un coût total de **7 milliards 651 millions de FCFA** ;
- la création des Centres Régionaux de Gestion, de Prévention et de Lutte contre les épidémies à Bafoussam, Douala, Maroua et Yaoundé ;
- la réduction significative de la prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, pour un coût total de **1 milliard 657 millions de FCFA** ;
- la poursuite de la prise en charge médicale gratuite des personnes vivant avec le VIH/SIDA pour un coût total de **5 milliards 975 millions de FCFA** ;

- l'extension des Centres d'hémodialyse et d'imagerie médicale sur l'étendue du territoire ;
- l'acquisition d'une centaine d'incinérateurs de déchets hospitaliers ;
- le recrutement de **3 000** nouveaux personnels de santé ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et la contrefaçon des médicaments : **l'opération** menée dans ce cadre a permis de saisir et de détruire les médicaments de la rue estimés à **2 milliards 288 millions** de FCFA ;
- l'élaboration de guides des usagers des hôpitaux publics.

Dans le domaine de **l'Emploi et de la Formation Professionnelle**, le Gouvernement a mis un accent particulier en 2012 sur :

- le démarrage des travaux de construction de trois (**03**) Centres de Formation Professionnelle d'Excellence avec l'appui de la République de Corée ;
- l'insertion de **10 602** nouveaux chercheurs d'emploi par les entreprises de travail temporaire et offices privés de placement agréés ;
- le placement, suite à la concertation avec les maîtres d'ouvrage de Grands Chantiers structurants, de **721** nationaux ;

- l'appui à la création de **5 148** emplois indépendants et le financement de **3 291** microprojets par le canal du Fonds National de l'Emploi ;
- la mise en place de six Centres de Formation aux Métiers non Agricoles en milieu rural et de trois Centres de Formation Professionnelle Sectoriels avec le concours de la Coopération Française.

Dans le domaine du **Travail et de la Sécurité Sociale**, les priorités du Gouvernement ont porté cette année sur :

- la poursuite de la politique de dialogue social permanent, qui a permis de préserver un climat de paix en milieu professionnel ;
- la redynamisation des institutions de dialogue social notamment la Commission Nationale Consultative du Travail, dont les derniers travaux ont permis d'élaborer un projet de loi révisant Code du Travail ;
- la création, l'installation et le suivi de **128** Comités d'Hygiène et de Sécurité dans les entreprises en vue renforcer la prévention des risques professionnels.

En matière de **Promotion de la Femme et de la Famille**, un Document de Politique Nationale de la Famille et un Guide d'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale ont été validés.

Le document de stratégie ministérielle de promotion de la femme et de la famille, ainsi que le Manuel de Formation Politique des Femmes ont été finalisés.

Dans le domaine de **la Culture et des Arts**, le Gouvernement s'est évertué en 2012 à :

- réhabiliter le Centre Culturel Camerounais;
- réhabiliter la salle de cinéma logée dans les anciens bâtiments du Ministère en charge de la culture;
- appuyer la réhabilitation des musées des chefferies traditionnelles ;
- poursuivre les travaux de mise en place du Musée National et de la Galerie d'Art contemporain ainsi que la construction de l'Institut National des Arts et de la Culture ;
- intensifier la lutte contre la contrefaçon des œuvres de l'esprit ;
- finaliser la dématérialisation et la numérisation des archives nationales ;
- finaliser le projet de loi portant protection du patrimoine culturel national.

En matière **de Sport**, plusieurs chantiers se sont poursuivis. Je citerai entre autres :

- les travaux de construction de stades omnisports et gymnases de Bafoussam et Limbé,
- les travaux de construction des stades de Matomb et Ngoumou ;
- le recrutement de **620** jeunes dans les Centres Nationaux de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) et à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS).

L'engouement suscité par le démarrage des activités du Service Civique National de Participation au Développement est porteur des acquis que le Gouvernement entend capitaliser dans le cadre de sa politique **d'encadrement de la jeunesse**.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Le tableau que nous venons de brosser montre à suffisance qu'au cours de l'exercice 2012, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort dans la mise en œuvre des actions prescrites par le Chef de l'Etat, **Son Excellence Paul Biya**, à travers les feuilles de route des départements ministériels. La réalisation de ces actions a impacté positivement notre croissance économique. C'est ainsi que le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel est estimé à **5,1%** en 2012 contre **4,1%** en 2011.

Notre pays a enregistré un gain de croissance de **1 point** entre les exercices 2011 et 2012.

Nonobstant la conjoncture internationale particulièrement difficile, notre pays voit son taux de croissance augmenter inexorablement. De **1,9%** en 2009, le taux de croissance du PIB réel du Cameroun a atteint **3,2%** en 2010, **4,1%** en 2011, pour être estimé à **5,1%** en 2012.

Ce taux de croissance, bien que suivant une courbe ascendante demeure insuffisant pour favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015. L'objectif d'une croissance à deux chiffres doit par conséquent continuer de mobiliser toutes les énergies pour conduire notre pays à l'émergence à l'horizon 2035. Cela passe par un accroissement tous azimuts de la production nationale, seule gage d'une augmentation des revenus et du bien-être des populations.

Dans cette optique, l'apport du budget programme, qui sous-tend la loi portant Régime financier de l'Etat, sera décisif par les améliorations escomptées sur la gestion publique.

En effet, les cinquante années de pratique de budgétisation axée sur les moyens ont mis en évidence de nombreuses limites. Nous pouvons citer la pratique des services votés, les

gaspillages dans les dépenses de fonctionnement et la sous-consommation des crédits d'investissement.

A cela s'ajoutaient, entre autres :

- la faible articulation entre le budget et les priorités nationales ;
- l'insuffisante prise en compte des besoins des populations à la base ;
- la difficulté de mesurer l'impact de la dépense publique ;
- l'absence d'une exigence de performance ;
- les impacts négatifs d'une application stricte du principe de l'annualité budgétaire.

Le budget programme que nous adoptons dès le prochain exercice permettra à coup sûr d'inverser cette tendance. Il s'agira pour les administrations de « **faire mieux avec peu** », pour reprendre une formule chère au Président de la République.

La combinaison de l'efficacité et de l'efficience accroîtra la performance dans la réalisation des objectifs des politiques publiques. Les contrôles de performance institués par le régime financier de l'Etat, à côté des contrôles de régularité, permettront de s'en assurer. Les compétences de la Représentation nationale ont été renforcées en conséquence.

Le Budget Programme se présente ainsi comme un outil de gestion des finances publiques consistant à élaborer, présenter et à exécuter la loi de finances sur la base des programmes. Avec cette méthode, les départements ministériels définissent à moyen terme des objectifs ainsi que les résultats à atteindre, assortis des indicateurs de mesure de ces résultats à posteriori. Il s'agit donc d'un véritable outil managérial de programmation budgétaire, complémentaire à la planification stratégique.

Conformément aux exigences de cette nouvelle approche de la gestion des finances publiques, des autorisations d'engagement seront sollicitées par le Gouvernement pour exécuter un ambitieux programme qui s'étale sur la période **2013 - 2015**.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Avant la présentation du Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice 2013 proprement dit, permettez-moi de m'appesantir sur les principaux objectifs sectoriels de moyen terme de l'Etat, tels qu'ils apparaissent dans les programmes qui seront soumis à votre approbation.

Il va sans dire que ces **priorités de moyen terme** s'articulent avant tout sur une **politique infrastructurelle ambitieuse**. Elle servira de catalyseur de la croissance et aura un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités.

Il s'agira en ce qui concerne les **Routes**, d'intensifier leur bitumage en faisant passer à l'horizon 2020 le linéaire des routes bitumées à **17%** contre **10%** en 2009 et à désenclaver les zones frontalières.

A l'horizon 2015, l'objectif vise à faire passer le linéaire des routes bitumées du réseau structurant et non structurant d'une part, et du réseau rural d'autre part, respectivement à **4 086 Km** et **2 214 Km** contre **3 486 Km** et **1 764 Km** en 2010 respectivement. Au cours de cette période, le Gouvernement mettra en œuvre la construction de **500 mètres linéaires** d'ouvrage d'art et l'ouverture de **1 500 Km** des voies de desserte.

Par ailleurs, les actions de réhabilitation concerneront **847 Km** du réseau bitumé, **2 000 Km** du réseau principal en terre, **1 150 Km** de routes rurales, **2 010 mètres linéaires** d'ouvrage d'art, **6 300 Km** d'entretien du réseau prioritaire, **4 000 Km**

d'entretien du réseau non prioritaire, **22 stations** de pesage pour la protection du patrimoine et de l'environnement routier.

Les projets majeurs de la période 2013 – 2015 en ce qui concerne le domaine des routes sont les suivants :

- la construction du second pont sur le Wouri ;
- la construction des entrées Est et Ouest de la ville de Douala ;
- la construction de la première tranche de l'autoroute Yaoundé-Douala ;
- le bitumage du corridor Nord-Sud de la transafricaine et du réseau routier CEMAC ;
- la réhabilitation de la route Dabanga-Kousseri, Figuil-Magada, Ngaoundéré-Maroua.

En matière **d'Énergie**, le Gouvernement conduira à moyen terme les projets suivants :

- l'aménagement du Barrage Hydroélectrique de BINI à Warak ;
- l'aménagement hydroélectrique de la Menchum ;
- le suivi du programme d'investissement d'AES SONEL ainsi que de la qualité du service public ;
- l'électrification de **160** localités afin d'améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural ;

- l'électrification des Chefs lieux d'Unités administratives ;
- l'électrification de **26** localités situées le long de la frontière Cameroun-Nigéria et de **28** localités dans la zone du Mont Mandara ;
- et la mise en œuvre du plan de développement du secteur de l'électricité à l'Horizon 2030.

En matière d'**Eau potable**, le Gouvernement s'emploiera, au cours de la période 2013-2015, à renforcer l'offre quantitativement et qualitativement. Un programme d'investissement décennal de **410 milliards de FCFA** sera conduit par CAMWATER. Ce programme concerne particulièrement les villes de Douala, de Yaoundé et quelques villes secondaires dont notamment, Edéa, Ngaoundéré et Bertoua. Au cours de la même période, une solution sera trouvée au problème de déficit structurel en eau à Yaoundé à la faveur du programme d'adduction d'eau potable à partir de la Sanaga.

Dans le cadre de **l'Assainissement et de l'Urbanisme**, il s'agira de rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécent. Les principales actions porteront sur : l'aménagement des infrastructures de transport urbain, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique et la promotion de la gouvernance

urbaine. Le Gouvernement encouragera la construction de **17 000** logements sociaux et aménagera **800** hectares de terrains constructibles. Il favorisera la restructuration et la rénovation des quartiers précaires dans les centres urbains pour une superficie totale de **500** hectares.

En ce qui concerne **les Infrastructures de transport**, le Gouvernement s'attèlera au cours de la période 2013-2015 au développement et à la réhabilitation des infrastructures de base, au renforcement du système de sûreté et de sécurité des différents modes de transport et à l'amélioration du système de collecte des données météorologiques. Les actions porteront notamment sur :

- la construction des tronçons ferroviaires suivants : Edéa-Lolabé sur **136** Km, Mbalam-Lolabé sur **376,6** Km, Ngaoundéré-Douala sur **504,2** Km, Douala-Limbe sur **73,5** Km ;
- l'acquisition de **4** locomotives de traction et de **15** voitures voyageurs;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures aéroportuaires, notamment : la réhabilitation des pistes d'envol des aéroports internationaux de Douala, de Garoua et de Yaoundé et des aéroports de Maroua, de Bertoua et de Bamenda ;

- la construction et la réhabilitation des infrastructures maritimes, portuaires, fluviales et lacustres notamment la construction des ports en eau profonde de Kribi et de Limbe et l'approfondissement du chenal d'accès du port de Douala.

Pour ce qui est **des Télécommunications et du secteur Postal**, il s'agira à moyen terme, d'accroître quantitativement et qualitativement l'accès, à moindre coût, aux services de communications électroniques et postaux sur l'ensemble du territoire national. L'objectif étant de disposer d'infrastructures fiables en nombre suffisant. **12 000** Km de fibre optique, seront ainsi posés en vue d'accroître le nombre d'utilisateurs de **7 à 10 millions**. La construction de **350** points d'offre public des produits postaux physiques, financiers et électroniques sera également envisagée.

Le domaine de **la Production et des Services** qui apporte une contribution considérable à la formation du Produit Intérieur Brut, fera l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement dans la période 2013-2015.

Dans le **secteur agricole**, l'objectif de mise en œuvre d'une agriculture de seconde génération sera poursuivi. Il s'agira

d'améliorer la productivité pour relever de 2012 à 2015 les volumes des principales spéculations, soit :

- de **278 000** tonnes à **320 000** tonnes pour le cacao ;
- de **11 000** tonnes à **25 000** tonnes pour le café arabica ;
- de **50 000** tonnes à **100 000** tonnes pour le café robusta ;
- de **186 000** tonnes à **250 000** tonnes pour le coton ;
- de **1 305 727** tonnes à **1 500 000** tonnes pour le mil et le sorgho ;
- de **181 817** tonnes à **205 000** tonnes pour le riz paddy.

Le principal défi de moyen terme en matière **d'Élevage et de Pêche** est de relever substantiellement l'offre de protéines animales et halieutiques. En ce qui concerne en particulier la pêche maritime, il s'agira d'exploiter au maximum notre énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi. Les actions à mettre en œuvre concernent :

- l'augmentation de la quantité des produits d'origine animale pour les faire passer à **510 400** tonnes à moyen terme contre **441 930** tonnes en 2012 ;
- l'assainissement de l'environnement des productions animales et halieutiques ainsi que de l'état sanitaire des cheptels ;
- l'augmentation de la quantité des produits de pêche pour la faire passer de **176 000** tonnes en 2011 à **298 000** tonnes en 2015 ;

- le développement des élevages à cycle court et de l'élevage du gros bétail.

Notre secteur **Forêt et Faune** connaîtra à terme l'aménagement des forêts et le renouvellement de la ressource, la protection et la valorisation de la faune et des aires protégées, la promotion et la transformation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses. **7 520 000 hectares** de forêt seront ainsi aménagés à terme contre **5 421 094**. Le nombre d'arbres plantés atteindra **8 100 000** contre **7 540 000**. En outre, **2 900 000 mètres cubes** de bois seront commercialisés contre **2 300 000** actuellement. **1 500 000 mètres cubes** de bois seront vendus sur le marché intérieur du bois.

Pour ce qui est **de l'Industrie et des Mines**, le Gouvernement entend développer à moyen terme de nouvelles filières pour accroître l'offre en produits manufacturés. En outre, l'amélioration de la compétitivité des filières industrielles permettra de porter à **45%** en 2015, la part des produits manufacturés sur le marché intérieur. Par ailleurs, la valorisation des inventions, des innovations technologiques et des actifs de propriétés industrielles permettront à terme l'augmentation de **10%** du volume global des actifs de propriétés industrielles. Les principales actions concernent :

- la promotion d'un cadre incitatif à la diversification industrielle ;
- l'intensification de la recherche géologique et minière permettant de couvrir **70%** du territoire national ;
- la valorisation des ressources naturelles et agricoles pour porter le taux de transformation de ces ressources à **15%** ;
- la sécurisation du tissu industriel afin de permettre l'augmentation de **50%** des recettes parafiscales.

S'agissant **des Petites et Moyennes Entreprises**, l'objectif du Gouvernement est de renforcer leur compétitivité afin de conquérir de nouvelles parts de marché sur les plans national et international. En outre, en suivant les recommandations du « Cameroon Business Forum », il s'agira d'encourager la création des entreprises ainsi que l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Enfin, le Gouvernement poursuivra la promotion de l'entrepreneuriat collectif ainsi que celle des Très Petites et Moyennes Entreprises et l'artisanat. Les actions à mettre en œuvre porteront à moyen terme sur la création de **11 000** Petites et Moyennes Entreprises (PME), la mise à niveau de **150** PME manufacturières, l'accompagnement de **50** PME à la sous-traitance dans les grands projets. A cela s'ajoutera la promotion

de **40** créateurs d'entreprises dans le domaine des Petites et Moyennes Entreprises.

En matière **de Commerce**, le programme de moyen terme du Gouvernement vise à développer et à promouvoir le commerce extérieur et à réguler le commerce intérieur. Il s'agira de faire passer le volume des exportations de produits de **17,5%** en 2012 à **22%** en 2015. En ce qui concerne le marché intérieur, il s'agira de maintenir à moins de **3%** le taux d'inflation des biens locaux. Les principales actions étant :

- le renforcement des exportations et la diversification des débouchés en vue de consolider la présence du Cameroun sur les marchés traditionnels, de conquérir de nouveaux débouchés afin de porter de **3** à **12%** la proportion des exportations totales vers les marchés extérieurs ;
- l'amélioration de l'efficacité du système d'exportation ;
- la lutte contre les pratiques commerciales illicites et l'amélioration de l'organisation des circuits de commercialisation.

Quant **aux Affaires Domaniales et Cadastrales**, l'objectif à moyen terme sera d'améliorer la gestion domaniale et foncière en cherchant à couvrir **100%** du territoire national par le réseau géodésique. En outre, le Gouvernement accroîtra l'offre en terrains pour faciliter la mise en œuvre des projets de

développement par la constitution des réserves foncières et des lotissements domaniaux. **812.000** hectares de terrains seront ainsi sécurisés chaque année au cours de la période 2013-2015.

Il s'agira aussi de protéger et développer le patrimoine de l'Etat. Cette action se fera à travers la réalisation des inventaires ainsi que la réhabilitation des édifices publics et des propriétés administratives.

La Fonction Publique visera entre 2013 et 2015, l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat et l'approfondissement de la réforme administrative. Il s'agira de consolider la maîtrise des effectifs des agents publics. Le développement des compétences ainsi que l'amélioration de la gestion des carrières des agents publics seront aussi mis en œuvre.

L'objectif stratégique majeur en matière **de Communication** est de relever à **80%**, à moyen terme, le taux de couverture du territoire national par les signaux radio et télévision publiques, contre **30%** actuellement. Il s'agira aussi d'assurer la migration de la radio et la télévision de l'analogique au numérique et de mettre à la disposition de l'opinion nationale et internationale une information plus fiable.

A moyen terme, le Gouvernement s'emploiera à doter notre pays d'une **justice** plus accessible, plus efficace, plus performante et plus crédible, afin de garantir la sécurité juridique et judiciaire des personnes et des biens ; condition nécessaire pour obtenir une croissance et un développement harmonieux de notre pays.

Au niveau de **l'Education de Base**, l'objectif de moyen terme est d'étendre la couverture de l'enseignement maternel par le développement de l'expérience communautaire au bénéfice de la population rurale avec l'implication des Collectivités Territoriales Décentralisées. Il s'agira aussi de renforcer l'accès et la rétention au cycle primaire et d'améliorer la qualité de l'éducation dans cet ordre d'enseignement. Plus concrètement le taux d'achèvement en dernière année du cycle primaire passera de **59%** en 2011 à **66%** en 2015 dans les zones d'éducation prioritaire. De même le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires et au *First School Living Certificate* par rapport aux inscrits passera de **64%** en 2011 à **76%** en 2015.

En ce qui concerne **l'Enseignement Secondaire**, le Gouvernement s'attellera à assurer l'universalité de la formation des élèves jusqu'à la fin du Premier Cycle,

conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agira d'améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement secondaire général ; l'orienter davantage vers les filières scientifiques. Le développement de l'enseignement secondaire technique et professionnel ainsi que de l'enseignement secondaire normal constituera en outre une priorité du Gouvernement. Les actions à mettre en œuvre à terme consistent à :

- faire passer le taux d'admission des élèves dans les filières scientifiques de **46,84%** à **48 %** ;
- accroître la capacité d'accueil pour passer de **08** élèves par place assise à **01** élève par place assise ;
- refondre les programmes de l'enseignement technique et professionnel ;
- faire passer le ratio élèves/poste de travail de **20** à **5** d'ici 2015 ;
- renforcer les capacités d'accueil des Ecoles Normales en infrastructures, en équipements et en personnel.

Au cours des trois prochaines années, **l'Enseignement Supérieur** s'efforcera à fournir à la Nation un capital humain compétent, compétitif et diversifié devant contribuer significativement à l'innovation et à la production des biens et services. Il s'agira principalement du développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement

supérieur, de la modernisation et de la professionnalisation des établissements facultaires classiques et de la structuration de la recherche universitaire.

En matière **d'Education Physique et Sportive**, le Gouvernement travaillera à améliorer la qualité de l'encadrement des activités physiques et sportives, afin d'assurer le rayonnement des athlètes camerounais dans les disciplines individuelles et collectives. Le développement des infrastructures sportives sera poursuivi. C'est ainsi que le Gouvernement ambitionne de construire à moyen terme, d'autres stades omnisports et gymnases.

En matière de **Politique Sociale**, les pouvoirs publics entendent améliorer les conditions de vie des populations par l'éducation à la prévention des déficiences et l'inadaptation sociale. En outre, en 2015, **16 000** personnes socialement vulnérables bénéficieront d'une réinsertion sociale et économique contre **11 000** en 2012. La lutte contre le phénomène des enfants de la rue permettra de retirer et de réinsérer à terme **500** enfants en 2015.

Le programme en matière de **Santé Publique** comporte quatre axes ; à savoir : la santé de la mère, de l'enfant et de

l'adolescent, la lutte contre la maladie et la promotion de la santé et la viabilisation des districts de santé.

Il s'agira de réduire la mortalité maternelle et infantile et de contribuer à la réduction significative de la charge morbide à travers la lutte contre les épidémies et les pandémies, la promotion de la santé. Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- l'amélioration de la couverture vaccinale ;
- l'amélioration de la disponibilité et de l'offre des médicaments, réactifs et dispositifs essentiels ;
- la densification des infrastructures hospitalières de proximité.

En ce qui concerne **le Travail et la Prévoyance Sociale**, il s'agira à moyen terme, de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous. L'objectif étant de couvrir et d'accroître le nombre de branches de sécurité sociale ainsi que le niveau et la gestion des prestations servies. Le Gouvernement étendra la couverture à toutes les autres catégories socio-économiques en marge du système actuel. Il conviendra aussi de promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activité en mettant un accent sur la dimension genre ainsi que la protection des travailleurs à mobilité réduite. Dans ce sens, la proportion des

populations couvertes en matière de sécurité sociale passera de **10%** en 2012 à **20%** en 2015.

En matière **d'Emploi et Formation Professionnelle**, il s'agira d'accroître l'offre d'emplois décents et de mettre l'accent sur l'adéquation formation-emploi en favorisant l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle réformée. Le nombre de promoteurs d'auto-emploi ayant reçu un appui financier des démembrements de l'Etat pourra passer de **1 500** en 2011 à **4 500** en 2015. De même, **120 000** personnes seront insérées professionnellement contre **40 000** en 2011.

La Promotion de la Femme et de la Famille quant à elle, vise l'éducation et la protection de la famille afin de contribuer à la préservation de la paix et de la cohésion sociale. Il s'agira d'apporter des appuis et soutiens divers aux familles indigentes et nécessiteuses ainsi que des médiations en faveur des personnes avec des problèmes familiaux et conjugaux.

En matière **Culturelle et Artistique**, les actions à mener à moyen terme concernent la promotion de l'art et de la culture camerounaises, le développement des actifs de la propriété littéraire et artistique ainsi que l'amélioration de la productivité des biens culturels.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Je m'en vais aborder maintenant quelques aspects saillants de la première année du programme de moyen terme que je viens d'esquisser, à savoir l'exercice 2013.

Comme vous le savez, l'autorisation parlementaire comporte désormais deux volets : les autorisations d'engagement pluriannuelles et les crédits de paiement annualisés. Ces derniers permettront d'exécuter les actions retenues pour le prochain exercice dans les divers secteurs.

S'agissant du secteur **de l'Energie et de l'Eau**, il est prévu la poursuite des travaux en vue de parachever la mise en œuvre des barrages et des centrales hydroélectriques ; la poursuite des programmes d'électrification rurale, la finalisation des études de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal ; la poursuite de l'alimentation en eau potable des zones urbaines et rurales ; la poursuite des travaux de construction des réservoirs de stockage des produits pétroliers à Yaoundé et à Douala.

En matière **d'Infrastructures routières**, les crédits de paiement pour 2013 serviront principalement à la mise en

œuvre des programmes de construction et de maintenance du réseau routier et la poursuite des travaux déjà en cours. Il s'agit notamment :

- de l'achèvement du bitumage du corridor Douala-Ndjamena ;
- de la réhabilitation des voiries des grandes métropoles et des villes secondaires ;
- de la réhabilitation des routes bitumées et en terre ainsi que de celles des zones rurales, agropastorales et frontalières ;
- du renforcement de la supervision géotechnique des prestations routières, du contrôle en matière de Génie Civil et de l'inspection détaillée des ouvrages d'art.

Le programme de construction de 10 000 logements sociaux sera étendu à plusieurs villes secondaires, notamment les capitales régionales, les villes universitaires et les villes industrielles où la demande est forte.

L'ouverture du marché de la téléphonie mobile à d'autres opérateurs, la poursuite de la pose de la fibre optique ainsi que l'amélioration des services postaux constitueront les principales réalisations du Gouvernement dans le domaine **des Postes et Télécommunications**.

Dans le domaine **de l'agriculture**, les actions suivantes vont être exécutées en 2013 :

- la dynamisation des cultures d'exportation, dont le cacao, le café, la banane, le coton, l'ananas et l'hévéa ;
- le développement des filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois à l'instar de la banane plantain, du mil, du sorgho, du maïs, des racines et tubercules et du palmier à huile ;
- l'amélioration des infrastructures socio économiques ainsi que le financement du secteur agricole ;
- la relance du mouvement coopératif agricole ;
- l'élaboration de la cartographie agricole.

S'agissant de l'Elevage et des Pêches, l'objectif pour 2013 est d'accroître de 25% les productions animales, de diversifier et de promouvoir la pisciculture et l'apiculture. Le Gouvernement travaillera aussi à réduire la prévalence des maladies animales et à mettre les services vétérinaires aux normes internationales.

Concernant le secteur de **la Forêt et de la Faune**, les priorités du Gouvernement en 2013 porteront sur :

- la sécurisation du Parc National de Bouba Ndjidda ;

- la promotion des essences et la commercialisation du bois camerounais à l'intérieur et à l'étranger ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur bois ;
- la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'application des Règlements Forestières, la Gouvernance et les échanges commerciaux des Bois et des produits dérivés signé avec l'Union Européenne.

Dans le domaine de **la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat**, le Gouvernement mettra l'accent en 2013 sur l'exécution d'un certain nombre de programmes susceptibles d'impacter la croissance et la création d'emplois. Ces programmes viseront :

- l'amélioration de la compétitivité des PME ;
- la promotion de l'initiative privée ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- la promotion de l'Entreprenariat Collectif ;
- l'amélioration de la rentabilité de l'Artisanat et des Très Petites Entreprises (TPE) : et
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail des personnels.

Dans le secteur du **Tourisme et des Loisirs**, nos priorités porteront sur :

- le développement de l'écotourisme dans les aires protégées ;
- la poursuite de la valorisation de certains sites touristiques notamment le site d'Ebogo, le Lac Awing, la Falaise de Mbé, les Gorges de Kola, les Berges de la Bénoué, les Chutes de la Lobé à Kribi, le Mont Atlantica, les Marres aux Hippopotames de Lala dans la Commune de Kété, Le Lac Pagnéré, la Route de l'esclave pour un coût total de **625 millions de FCFA** ;
- le développement des infrastructures hôtelières ;
- le lancement des études pour la construction et le développement des infrastructures des loisirs à Garoua, Yaoundé, Douala, Sangmélina et Buéa pour **un coût total de 250 millions de FCFA** ;
- le parachèvement des travaux de construction des Délégations régionales du Tourisme et des Loisirs de l'Ouest, du Sud, du Nord-Ouest et du Nord ainsi que des Délégations Départementales de Mayo Louti, Mayo Rey, Mayo Banyo, Mbam et Inoubou, Mayo Tsanaga, Bamboutos, Nyong et Mfoumou et Sanaga Maritime pour un coût total de **335 millions de FCFA**.

S'agissant **du Cadastre et des Domaines**, le Gouvernement s'engage à procéder au cours du prochain exercice à : **(1)** l'estampillage du patrimoine immobilier bâti de l'Etat ; **(2)** la réhabilitation des édifices publics tels que l'immeuble ministériel n°2, l'Immeuble Rose qui abrite plusieurs départements ministériels et le Garage Administratif Central à Yaoundé et **(3)** l'amélioration de la gestion des terres pour en faire résolument un instrument de développement.

Les Administrations Publiques continueront, comme par le passé, à mettre à la disposition des usagers et des opérateurs économiques, divers services nécessaires à la bonne marche de la société et au développement des affaires.

Dans ce sillage, les actions concernant **la Fonction Publique**, porteront en 2013 sur :

- la mise à jour permanente de la cartographie des postes de travail ;
- la planification et la programmation des besoins de l'Etat en ressources humaines ;
- le contrôle physique des effectifs des agents de l'Etat ;
- la poursuite de la Réforme administrative par la relecture du cadre juridique de la gestion des carrières ;
- la finalisation de l'automatisation des avancements.

Le Gouvernement va poursuivre dans le domaine de **la Justice** ses efforts de consolidation de l'Etat de droit, d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire, d'appui à la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique. Les travaux de construction des Cours d'Appel et des Tribunaux d'Instance ainsi que celle des nouvelles prisons vont aussi démarrer au cours de l'exercice prochain.

En matière de gouvernance politique, le Gouvernement s'engage à appuyer ELECAM pour garantir la régularité et la transparence des prochains scrutins.

En ce qui concerne **la Promotion de la Femme et de la Famille**, les pouvoirs publics vont poursuivre l'encadrement des familles vulnérables ainsi que la promotion de l'égalité et de l'équité entre les deux sexes.

S'agissant **du Travail et de la Sécurité Sociale**, les principales actions à mettre en œuvre au cours du prochain exercice sont les suivantes :

- la finalisation et l'approbation de la nouvelle politique nationale de travail ;
- l'opérationnalisation du Centre d'Excellence pilote de Santé et de Sécurité au Travail de Yaoundé ;

- la construction d'un Centre pilote d'Information et de Formation des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs à Yaoundé.

Dans le secteur éducatif les actions prioritaires viseront en matière d'**Education de Base** :

- la poursuite de la politique d'alphabétisation, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales pour atteindre le cap de **100 000** personnes alphabétisées en 2013 ;
- la construction de **1 800** nouvelles salles de classe ;
- la promotion de la gouvernance éducative ainsi que la consolidation du système d'information statistique scolaire.

En matière d'**Enseignement Secondaire**, l'année 2013 verra la mise en œuvre des actions relatives :

- au développement de l'enseignement normal ;
- à la finalisation de la réforme des Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général – en vue d'une plus grande professionnalisation de ces établissements ;
- au développement de l'enseignement technique et professionnel.

La dynamisation de l'Enseignement Supérieur se poursuivra en 2013, à travers :

- le renforcement de la filière médicale humaine, avec la formation de **460** personnels,
- l'amélioration de **25%** de la représentation féminine,
- le développement des pôles d'excellence et des partenariats,
- la généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les activités académiques et de recherche,
- le développement des œuvres universitaires,
- la poursuite de l'opérationnalisation du système Licence-Master-Doctorat,
- la poursuite du dialogue et de la solidarité universitaire.

En matière d'**Emploi et de Formation Professionnelle**, le Gouvernement se propose :

- de poursuivre la promotion et la mise en œuvre de la Stratégie Emploi du DSCE ;
- d'accroître l'employabilité de la population active en adéquation avec les besoins du système productif national ;
- d'élaborer une Loi sur la Formation Professionnelle et Technique.

En ce qui concerne **la Culture et les Arts**, les principales réalisations vont porter sur :

- la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique ;
- la reconstitution et la numérisation des archives nationales ;
- l'opérationnalisation de l'Institut National des Arts et de la Culture.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,

L'exécution de ce vaste programme s'appuiera sur la Loi de Finances de l'exercice 2013 dont le projet a été élaboré sur la base d'un cadrage budgétaire fondé sur les hypothèses suivantes :

- un taux de croissance du Produit Intérieur Brut réel de **6,1%** ;
- un taux d'inflation contenu à **2,1%** ;
- une production pétrolière estimée à **28,8 millions** de barils ;
- un prix du baril de pétrole projeté à **96,6 dollars US** ;
- un cours du dollars US estimé à **530,1 FCFA**.

Un effort significatif sera fait par le Gouvernement pour accroître au cours de l'exercice 2013, les recettes internes non pétrolières. Un accent particulier sera ainsi mis sur les recettes douanières et sur les recettes fiscales, la pause fiscale observée depuis quelques années restant maintenue.

Les autorisations d'engagement concernent les projets programmés pour les trois prochaines années. Certains de ces projets s'achèveront à la fin de l'exercice 2013, d'autres par contre ne connaîtront la fin de leur exécution qu'en 2014 ou en 2015. Le montant total des autorisations d'engagement s'élève ainsi à la somme de **3 733 milliards 650 millions de Francs CFA**.

Pour la première fois, la Loi de Finances comporte pour chaque administration : les programmes, les objectifs à atteindre et les indicateurs de mesure de ces objectifs à la fin de la période.

En ce qui concerne l'exercice 2013, le projet de budget de l'Etat s'établit à **3 236 milliards** de FCFA contre **2 800 milliards** de FCFA pour l'exercice 2012, soit une hausse de **436 milliards** de FCFA en valeur absolue et de **15,6%** en valeur relative.

Les recettes attendues au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à **3 236 milliards** de FCFA et proviennent des postes ci-après :

- recettes pétrolières : **705 milliards de FCFA** ;
- recettes fiscales : **1 214 milliards de FCFA** ;
- recettes douanières : **638 milliards de FCFA** ;
- recettes non fiscales : **105 milliards de FCFA** ;
- émission de titres publics : **250 milliards de FCFA** ;
- emprunt et dons : **324 milliards de FCFA**.

La législation fiscale a fait l'objet de quelques modifications. Il s'agit de :

- **l'élargissement de l'assiette** par le truchement : (1) de la réduction de moitié de la quotité déductible des frais généraux de siège, qui passe de 15 % à 7,5% pour les bureaux d'études, de 5% à 2,5% pour les entreprises de travaux publics, et de 10% à 5% pour le régime général; et (2) de l'extension du taux général des droits d'accises, qui est de 25%, aux boissons gazeuses, afin de rétablir l'équité d'imposition entre les jus de fruit naturel et lesdites boissons ;
- **la sécurisation des recettes** par l'exclusion du droit à déduction de la TVA sur les opérations de plus d'un million de Francs CFA effectuées en espèces et la limitation de la

TVA remboursable aux exportateurs au montant de la TVA sur les exportations effectivement réalisées ;

- la prise en compte de **l'entrée en fonction des tribunaux administratifs** en matière de contentieux fiscal.

Les propositions de modification relatives à la législation douanière ont trait à :

- la promotion des exportations et la facilitation des procédures douanières contentieuses ;
- la suppression de la Taxe Entrée Usine applicable aux bois ouvrés et semi-ouvrés et son remplacement par un prélèvement à l'exportation des bois localement transformés.
- la rationalisation des droits de timbre ;
- l'exonération à l'exportation des produits agricoles de rente ;
- la détaxation à l'export des produits manufacturés au Cameroun afin d'encourager l'industrie locale ;
- la rationalisation du contentieux en matière douanière.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Tel est le Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement au titre de l'exercice 2013, pour la

réalisation duquel le Gouvernement sollicite le précieux soutien de la Représentation Nationale.

Permettez-moi, après la présentation des grandes lignes dudit Programme, d'inviter également tous nos concitoyennes et concitoyens à prendre une part active dans la mise en œuvre des « **Grandes Réalisations** ».

Ce chantier ne saurait être l'affaire des seuls pouvoirs publics. En effet, chacun d'entre nous doit apporter sa pierre à la construction d'une croissance économique soutenue et durable.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.